

le fournissement des recrûes & des chevaux de remonte, les chevaux de trait que font obligés de fournir les habitans de la campagne, & enfin les étapes à régler pendant la marche des troupes. De la somme principale distribuée proportionnellement dans la caisse militaire de chaque Province, on pourvoira à chaque article des dépenses particulières; & pour que les habitans soient entièrement déchargés des quartiers, on établira des cazernes dans les endroits où il n'y en avoit point.

On travaille dès-à présent dans les Etats Héritaires à mettre en exécution ce beau plan formé par le Comte de Haugwitz; & y étant dûement mis, on compte qu'il soulagera d'un coup les habitans des Villes & ceux de la campagne, en les délivrant de toutes les charges onéreuses auxquelles ils étoient assujettis par l'ancienne méthode. Mais pour procurer ce bien, & trouver en même-tems les fonds nécessaires pour remplir les 14 millions 629 mille 680 florins, on lèvera ces fonds par le moyen d'une taxe proportionnée aux revenus des Charges, Offices, biens, meubles & produit des Fermes. Et comme il n'y a nul projet, quelque bien dressé qu'il soit, qui par laps de tems ne demande d'être ou perfectionné ou changé, on a fixé pour dix ans l'exécution de celui-ci, qui a été accepté par les diverses Provinces. On en attenda donc les bons effets. Il y a aussi un reglement de la Cour, imprimé en Allemand & en François à Vienne, qui fixe le pied sur lequel sera désormais le corps des Ingénieurs en campagne & dans les Places, leurs grades, leurs prérogatives, leurs gages, & leur direction. On pourra en parler plus pertinemment un autre mois.